



Bike & Run de l'Île Madame 2026

Règlement

Article 1 : Organisation

Le Bike & Run de l'île Madame est organisé par le club Océan Triathlon et se déroulera le dimanche 15 Mars 2026 au complexe sportif à Port des Barques.

Les épreuves sont organisées dans le respect du cahier des charges de la fédération française de triathlon (à consulter sur <http://www.fftri.com>).

Article 2 : Arbitrage

L'épreuve sera arbitrée par des arbitres officiels de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Triathlon. Leurs décisions sont sans appels.

Article 3 : Site des épreuves

Complexe sportif / Salle Polyvalente
17730 Port des Barques

Article 4 : Description du Bike &Run

Le Bike & Run consiste à réaliser, en équipe de deux concurrents avec un seul VTT, un parcours enchaînant une partie vélo et une partie course à pied, sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

- les 2 coéquipiers s'échangent le VTT à leur gré, ils doivent passer ensemble la ligne d'arrivée.
- Le VTT doit être passé de main en main, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours.
- Les deux coéquipiers doivent donc être ensemble au moment du passage de VTT et ne peuvent être distants de plus de 10m lors de l'épreuve. Ils doivent obligatoirement effectuer les 100 derniers mètres ensemble.
- Une zone de regroupement sera matérialisée à la fin de chaque boucle pour un pointage de chaque équipe. Les deux équipiers devront s'y trouver ensemble avant de pouvoir en repartir.
- En cas de non-respect de cette distance, une équipe peut être arrêtée de manière temporaire par les arbitres, voire disqualifiée en cas de non respect des ordres de course.
- Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes. Le fair-play et l'esprit sportif doivent primer.

Article 5 : Inscriptions

- Début des inscriptions : **jeudi 05 janvier 2026 à midi** ;
- Fin des inscriptions : **jeudi 12 mars 2026 à midi**.

Équipes

- équipe simple, composée de deux membres ;
- équipe challenge : c'est à minima 3 équipes de deux membres d'une même entreprise/club/association/...

Tarifs des engagements

- 6/9 ans 8€/équipe
- 10/13 ans 8€/équipe
- XS 22€/équipe
- S 28€/équipe

Licence Expérience (ex Pass Compétition) pour les non licenciés ou licenciés FFTri loisirs

- Toutes séries 4€/individuel

Renseignements

- Site internet www.oceantriathlon.fr
- Mail ocean.triathlon@gmail.com

Lien d'inscription

- <https://www.chronom.org/>

Les modalités

- Les licenciés FFTri Compétitions s'inscrivent directement.
- Les licenciés FFTri Loisirs ou les non-licenciés doivent souscrire une **Licence Expérience**, celui-ci sera souscrit directement sur le site d'inscription Chronom.
- Les licenciés FFTri Loisirs majeurs ou les non-licenciés majeurs doivent remplir le **Formulaire Santé**, celui-ci sera disponible directement sur le site d'inscription Chronom.
- Les licenciés FFTri Loisirs mineurs ou les non-licenciés mineurs doivent remplir le **Questionnaire Santé** et une **autorisation parentale**, ceux-ci seront disponibles directement sur le site d'inscription Chronom.

Retrait des dossards

- Les concurrents doivent présenter une pièce d'identité à jour pour retirer leur dossard. La présentation de la licence ou de la pièce d'identité au format électronique est acceptée.
- Retrait : gymnase de Port des Barques :
 - **dimanche 15/03/2026 à partir de 8h** jusqu'à (heure du briefing - 15min).

Article 6 : Droit à l'image

Votre participation à l'une des épreuves équivaut à acceptation de l'utilisation à des fins promotionnelles et non commerciales de vos nom, image, voix et prestation sportive par l'organisateur du Bike & Run de l'île Madame, ainsi que par leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, sur tous supports, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 7 : Réglementation particulière des épreuves

- Distances jeunes
 - Ces courses sont ouvertes à partir de la catégorie mini-poussins. Elles se disputent sur la distance de 2km (6/9 ans) et 7 km (10/13 ans) 2 tours.
- Distances XS
 - Cette course est ouverte à partir de la catégorie benjamin. Elle se dispute sur la distance ~9,2 km et 1 tour.
- Distance S
 - Cette course est ouverte à partir de la catégorie cadet. Elle se dispute sur la distance ~19km et 2 tours.

Catégories

Séries	Années de naissance
6-9 ans	2017-2020
10-13 ans	2013-2016
XS	1927-2014
S	1927-2010

Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et pourra faire l'objet de poursuites disciplinaires diligentées par les instances de la FFTRI.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un dossard.

Une fois le paiement de l'inscription effectué, il ne pourra y avoir ni remboursement ni report sur une édition ultérieure, sauf annulation de l'épreuve par l'organisateur pour la moitié du prix de l'engagement .

Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation des épreuves de la part des autorités (préfectorales, municipales, ...)

Aucun engagement ne pourra être fait sur place.

Article 8 : Déroulement des épreuves

- Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général, de son niveau d'entraînement ou de son matériel.

Le concurrent doit connaître et suivre la réglementation générale de la FFTRI, chercher les informations sur l'exposé de course, respecter le code de la route et les instructions des officiels.

Il est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Il doit connaître les parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

Le parcours empruntera principalement les chemins de Port des barques et une partie de la course se déroulera sur l'île madame en empruntant la Passe aux Bœufs.

Chaque épreuve se déroule, à allure libre, chronométrée et en un temps non limité.

- Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toute insulte proférée à l'encontre d'un arbitre, officiel, bénévole ou autre concurrent, ainsi que tout comportement contraire à l'éthique sportive, est passible d'un carton rouge.
- Un concurrent ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Quelle que soit l'épreuve, il est interdit à d'autres concurrents de circuler sur les parcours si une course est en cours.

- Le port du casque à coque rigide (norme CE) est obligatoire pour les deux équipiers.
- Il n'y aura pas de ravitaillement en course.

Un ravitaillement à l'arrivée sera à disposition avec des boissons gazeuses, plates, du salé et du sucré.

Chaque concurrent doit être autonome pour ses ravitaillements.

Modalité des courses

Épreuves	Distances	Remise des dossards	Exposé de course ligne de départ	Départ	Podium
6-9 ans	1,6 km	8h à 11h45	11h50	12h	12h15
10-13 ans	6 km	8h à 11h15	11h20	11h30	
Benjamins XS	~ 9,6 km	8h à 9h10	9h20	09h25	
XS		8h à 9h15		09h30	
S	~ 19,2 km				

Conditions de course

- Départ des cyclistes 100m au-delà de la ligne de départ des coureurs à pieds.
- Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser les zones de contrôle et les 100 derniers mètres de la course côté à côté.
- Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.
- Un seul concurrent est autorisé sur le vélo.
- Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.
- Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par le coureur, l'équipier et le vélo.
- Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.
- Le dossard doit être porté devant pendant toute la durée de l'épreuve et par tous les coéquipiers.

- porte dossard à 3 points à privilégier et si épingle au nombre de 4 (épingles non fournies par l'organisateur).

Article 9 : Récompenses

- Courses Jeunes : Médaille à chaque participant ;
Lots aux trois premières équipes scratch ;
Lots à la première équipe F - M et Mixtes ;
- Courses XS st S : Lots aux trois premières équipes scratch ;
Lots à la première équipe F - M et Mixtes ;
Lots à l'équipe de moins de 18 ans ;
- Challenge XS et S : Lots à la première équipe challenge de chaque course (*somme des temps de chacune des trois premières équipes*)

Article 10 : Environnement

Chaque participant prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Tout abandon de déchets est interdit et sera sanctionné.

Article 11 : Assurance

- La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police d'assurance souscrite par la F.F.TRI auprès de la MAIF sous le n°4 464 742k.
- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes et accidents.

Article 11 : Sécurité

- Une assistance médicale de premiers secours sera mise en place près du départ/arrivée ;
- Un nécessaire médical de premiers secours sera disponible près du départ/arrivée ;
- Les numéros d'appel d'urgence seront affichés près du départ/arrivée.

Article 12 : Approbation du règlement

- Le règlement définit les règles de fonctionnement et de sécurité du Bike and Run de l'Île Madame.
- Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.

Article 13 : Mesures sanitaires

Les dispositions sanitaires mises en place respecteront la législation en vigueur.